



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée régulière du **lundi, 3 février 2020 à 19 h 30**, au centre communautaire Antonio-Rhéaume situé au 1485, route 222, une demande de dérogation mineure.

1. La demande concerne la propriété du 405 Côte de l'artiste (lots : 3 598 223) située dans la zone RFVR-6

La demande consiste à autoriser un projet de lotissement pour lequel le nouveau lot projeté aurait une largeur de 21,34 mètres sur la rue des Sommets-des-Lacs alors que l'article 21 du *Règlement de Lotissement 477* et ses amendements stipulent que la largeur minimale d'un lot non desservi par les services d'égouts sanitaires et d'aqueduc doit être de 45,7 mètres.

Cette demande a pour effet d'ajouter un accès à la rue des Sommets-des-Lacs pour le lot 3 598 223 alors que ce lot bénéficie déjà d'un accès dérogatoire au chemin de la Côte de l'artiste.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 2050, rue Ernest-Camiré en communiquant avec l'inspecteur municipal – urbanisme et intervenir auprès du conseil lors de l'assemblée ordinaire du lundi 3 février 2020.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 17 JANVIER 2020**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière